

# Parc national des Ecrins

## Orientation 4.2: Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil

[...]

- **Mesure 4.2.4. Maintenir un réseau de sentiers cohérent à l'échelle du massif**

Les sentiers sont le support de la randonnée, principale activité des estivants en montagne. La qualité des itinéraires et de la signalétique est donc un enjeu important pour l'économie locale, la sécurité du public et l'image du territoire. Par ailleurs, les sentiers constituent un patrimoine commun et incarnent la vie en montagne.

Au sein du parc national des Écrins, le réseau de sentiers est géré selon les principes suivants :

- favoriser la découverte des patrimoines naturel et culturel en respectant les zones de quiétude, sans pour autant se focaliser sur les sites les plus emblématiques ;
- positionner les départs de randonnée à proximité des lieux de vie ou des sites d'accueil ;
- construire une offre reposant sur des itinéraires de différents niveaux, de la simple promenade familiale à la randonnée sportive de plusieurs jours (notamment via les GR) ;
- concilier sobriété de la signalétique et qualité des informations directionnelle et patrimoniale;
- entretenir régulièrement les sentiers signalés, afin d'en garantir l'intégrité, la qualité paysagère et la sécurité.

De nombreux acteurs (communes, communautés de communes, ONF, conseils généraux via le PDIPR, FFR) - dont l'établissement public du parc pour les sentiers entrant dans le coeur - interviennent sur l'entretien et le balisage des sentiers. La coordination de ces acteurs est nécessaire pour assurer la cohérence entre réseaux et signalétique, et garantir l'entretien régulier de ces parcours.

Le partage des savoir-faire est également à renforcer. L'établissement public du parc a une longue expérience dans la mise en oeuvre des savoir-faire traditionnels (pierres sèches notamment).

Techniques innovantes d'entretien et de restauration de sentiers, évolution des ouvrages existants, mise en place d'équipements adaptés aux flux de visiteurs et aux modes de fréquentation...

L'expérience du parc doit être partagée avec ses partenaires, pour un renforcement des compétences dédiés à l'entretien du réseau de sentiers.

**Rôles de l'EPPNE:** Gestion du réseau de sentiers du coeur de parc ; participation à l'élaboration et au suivi des PDIPR ; appui technique aux collectivités lors de la mise en place de projets d'itinéraire de découverte ; intervention dans des sessions de formation sur les techniques et savoir-faire relatifs aux sentiers ; mise en place d'outils de valorisation de l'offre de randonnée (site Internet...) et participation aux projets éditoriaux valorisant les itinéraires de découverte (topo-guides...) ; participation à la requalification et à la revitalisation du GR50 ; contribution à la valorisation d'itinéraires en partie dédiés à la découverte du patrimoine bâti (canaux notamment)...

**Contributions attendues des communes adhérentes:** Association de l'eppne aux projets de création et de valorisation des sentiers ; contribution à l'harmonisation des signalétiques et à l'entretien des itinéraires communaux.

**Principaux autres partenaires à mobiliser:** Conseils généraux, EPCI, ONF, Fédération française de la randonnée pédestre, DATAR et associations locales.

# Parc national des Ecrins

Page 90 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2508

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-16 12:04